

Sujet : Sujet: Enquête publique – A l'attention de M. le Commissaire–enquêteur et Monsieur le Maire.

De : Asso Environnement Juste <asso.environnement.juste@gmail.com>

Date : 16/05/2023 18:48

Pour : mairie–montaigu.de.quercy@info82.com

Copie à : Environnement Juste <asso.environnement.juste@gmail.com>, [REDACTED]

association **environnement juste** "bien comprendre pour mieux décider"

A l'attention de M. le Commissaire–enquêteur et Monsieur le Maire.

Un accusé de réception est demandé.

Demande de communication de documents et d'informations.

Messieurs,

Suite à la visite de notre président le 16 mai 2023 vers 10h45 à la mairie de Montaigu de Quercy pour participer à l'enquête publique concernant **l'aliénation du chemin rural Bosc de Falgoux**, nous demandons par la présente la communication d'informations sur l'enquête publique et des copies des documents pertinents suivants, par courriel s'il vous plaît, et bien avant la fin de l'enquête publique s'il vous plaît pour nous permettre de les étudier avant de soumettre formellement et par écrit les observations de notre association.

1. Une copie de l'avis explicatif prévu par l'article R.161.26. et qui doit être joint au dossier de l'enquête publique pour être soumis à l'examen du public.
2. Une copie de la lettre motivant la demande de Monsieur SPOLADORE Roland pour l'aliénation du chemin, qui a été lue à la réunion en séance ordinaire du conseil municipal (une lettre qui est donc déjà dans le domaine public) et qui est mentionnée dans l'extrait des délibérations du conseil communal sous le numéro 2023031607 en date du 16 mars 2023
Objet : Déclassement chemin rural, et dûment visé par la préfecture le 21/03/2023, et sur lequel votre commission "Chemins, sentiers et petit patrimoine" s'est déclarée favorable à cette cession.
3. Pourriez–vous nous informer à quelle date et dans quels journaux régionaux l'enquête publique a été annoncée conformément à :

"Art. R. 161–26 – La durée de l'enquête publique est fixée à quinze jours.

"Le dossier d'enquête comprend :

" a) Le projet d'aliénation ;

" b) Une notice explicative ;

" c) Un plan de situation ;

"d) S'il y a lieu, une appréciation sommaire des dépenses.

"Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, le ou les maires ayant pris l'arrêté prévu à l'article R. 161–25 font procéder à la publication, en caractères apparents, d'un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux

diffusés dans tout le département ou tous les départements concernés....."

4. Pourriez-vous aussi nous communiquer les textes des avis publiés dans ces journaux.

5. Nous avons constaté que toute information sur cette enquête publique est extrêmement difficile à trouver sur le site internet de la commune. Elle est " cachée " deux clics derrière la page d'accueil derrière un titre inexplicable et banal dans Actualités, simplement :

" Arrêté n°27/2023. Retrouvez ici l'arrêté n°27/2023 en cliquant ici."

Nous n'avons pas non plus remarqué d'affiches dans les environs immédiats concernant cette enquête publique, autres que celles obligatoires à chaque extrémité du chemin rural concerné, et une sur le panneau d'affichage de la mairie.

Nous vous proposons respectueusement de remédier immédiatement à cette situation et d'annoncer l'enquête publique sur la page d'accueil du site internet de la commune, sous le titre en gras : etc. et dans une police de caractère conforme à l'exigence de l'Art. R. 161-26, c'est-à-dire tel qu'il est stipulé : "en caractères apparents ".

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande de communication. Nous vous prions d'agréer, Monsieur GAURAN, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'association,

Le secrétaire.

association Environnement Juste

www.environnement-juste.org

06 58 92 03 99

Membre agréé France Nature Environnement Midi-Pyrénées

une association loi 1901 - sans but lucratif - Déclaré 2013 à la Préfecture du Lot - n° W461002451

toute correspondance à : les garnèdes, 330 chemin de Vidalot, belmontet 46800, Montcuq en Quercy Blanc

email : asso.environnement.juste@gmail.com - site internet : www.environnement-juste.org

siège social : mairie, 46800, Montcuq en Quercy Blanc